

AVIS PUBLIC

DEMANDES DES USAGES CONDITIONNELS

Avis public est, par les présentes, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra **le lundi 4 mai, à 18 h 30** à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les membres du conseil statueront sur les demandes des usages conditionnels suivantes :

- **3151, rue Sainte-Catherine Est (1405, rue Préfontaine)** – permettre la réduction du nombre de logements visant à transformer un bâtiment de 12 studios à 8 logements, malgré les dispositions de l'article 145 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275)
- **1884, rue Lepailleur** - permettre la réduction du nombre de logements visant à transformer un duplex en maison unifamiliale, malgré les dispositions de l'article 145 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275)

Lors de cette séance, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes.

FAIT À MONTRÉAL, CE 17^E JOUR D'AVRIL 2026

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc